

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous Préfecture

Le Maire,

Le 23.10.23 Et publication ou notification Du 25.10.23

Présents: Votants:

En exercice:

Nombre conseillers:

27 21

27

25

N°DEL 2023_06_098_1

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre.

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2023

Objet: MARCHES PUBLICS

Approbation de la modification de marché n° 1 au contrat de délégation du service public pour la gestion de la crèche de 60 places "Les Mimarello"

Présents:

Bernard JOBERT René CARANDANTE Catherine HURAUT Yves NONJARRET Stéphanie MECHIN Jean-Michel VIGNAT Linda TRIBET Robert DALMASSO Michèle CAPDEVIELLE Gabrielle DALMAS Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD Pierre MONETON Thierry DOMENACH Laurence GIORGINI Chloé DE BROUWER Adama LACLAVERIE Julie HIVERT Michaël REBOTIER Roger OLIVIER Catherine BRUNETTO

Pouvoirs:

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Roger OLIVIER Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur Le Maire de la Commune de La Croix Valmer expose

La Commune de La Croix Valmer a construit en 2012 un complexe comprenant notamment un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) "Les Mimarello", qui constitue un multi accueil de 60 places agréé par le Département depuis l'arrêté n° 2012-1226 du 7 août 2012.

Par délibération DEL 2018_06_75_1 en date du 10 juillet 2018, la commune a décidé le maintien du recours à la délégation de service public pour la gestion de cet équipement à compter du 1er janvier 2019.

Par délibération DEL 2018_08_96_6 en date du 16 octobre 2018, la commune a attribué la délégation de service public pour la gestion de la crèche de 60 places "Les Mimarellos" à la Mutualité Française PACA SSAM domiciliée à Europarc Sainte Victoire, Bât. 5, 13590 MEYREUIL, et ce, pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2019 au 31/12/2023.

Afin de pouvoir procéder au renouvellement de cette Délégation de Service Public, il a été nécessaire de créer, rapidement, la Commission de Délégation de Service Public lors du Conseil municipal du 14 septembre 2023, commission qui analysera les candidatures, ouvrira les plis, analysera les offres et choisira la meilleure selon les critères définis.

L'actuelle Délégation de Service Public devant prendre fin au 31 décembre de cette année, le délai restant s'avère être trop court pour réaliser la procédure de passation de contrat de Délégation de Service Public en bonne et due forme.

La signature d'un avenant s'impose alors dans le cas d'espèce. Il aura donc pour objet de prolonger l'exécution actuelle de six (6) mois - soit jusqu'au 30 juin 2024 - temps nécessaire à la Collectivité pour la passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public, tout en assurant la continuité du service public d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1, L.1411-6 et L.2122-22;

Vu l'article R.3135-5 du code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal en date du 25 mai 2020 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire et des Adjoints ;

Vu la délibération DEL 2018_06_75_1 en date du 10 juillet 2018 du Conseil Municipal portant sur le maintien du principe de délégation du service public pour la gestion de la crèche Les Mimarello ;

Vu la délibération DEL 2018_08_96_6 en date du 16 octobre 2018 du Conseil Municipal portant sur l'attribution de la délégation de service public pour la gestion de la crèche Les Mimarellos à la Mutualité Française PACA SSAM;

Vu la délibération DEL 2023_06_096_18 en date du 14 septembre 2023 du Conseil Municipal portant sur la constitution de la commission de Délégation du Service Public;

Vu le contrat de concession dit de Délégation de Service Public n°18*03*00;

Considérant qu'il a été nécessaire de procéder, rapidement, à la création de la Commission de Délégation de Service Public;

Considérant que l'échéance de l'actuelle Délégation de Service Public présente un délai trop court pour réaliser la procédure de passation d'un contrat de Délégation de Service Public en bonne et due forme;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public actuelle de six (6) mois, soit jusqu'au 30 juin 2024;

Considérant que ces dispositions proposées nécessitent l'approbation d'un avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public n° 18*03*00;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'accepter** le report de la durée de la délégation du service public relative à la gestion de la Crèche de 60 places "Les Mimarello" de six (6) mois, ce qui porte le terme du contrat au 30 juin 2024;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public n° 18*03*00 et tout acte tendant à rendre cette décision effective.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, certifie que le présent document, a été affiché en Mairie le,

2 3 OCT. 2023

Le Maire

Le Maire, Bernard JOBERT. La Secrétaire de séance, Madame Linda TRIBET

onsei! Municipal du 19 octobre 2023 N° DEL 2023_06_098_1 REÇU EN PREFECTURE

le 23/18/2823 Application agréée E legalite.com

22_DN-083-218300481-20231019-DEL2023_098



REÇU EN PREFECTURE le 23/10/2023

Application agréée É-légalite com 22_DN=083=218300481=20231019=DEL2023_098



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

EXE₁₀

MODIFICATION DE MARCHE N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur - La Commune

La Commune de La Croix Valmer

Représentée par Monsieur Bernard JOBERT, Maire de La Croix Valmer Sise 102 Rue Louis Martin – BP 77, 83420 LA CROIX VALMER Tél. 04 94 55 13 13 - Télécopie 04 94 79 51 28 SIRET N° 268 301 124 00015

B - Identification du délégataire

Société Mutualité Française PACA
Service de Soins et d'Accompagnement Mutualistes
Représentée par Monsieur Dominique TRIGON en qualité de Président
Sise à Europarc Sainte Victoire, Bâtiment 5, 13590 MEYREUIL
Tél. 04 13 10 80 50 - Fax. 04 13 10 80 51
SIRET 352 098 131 01041

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : Délégation de Service Public Gestion de la Crèche de 60 places "Les Mimarello" Contrat n° 18*03*00
- Date de la notification du marché public : 16 novembre 2018
- Durée d'exécution du marché public : 5 ans à compter du 1er janvier 2019.
- La redevance annuelle d'occupation est fixée à soixante cinq mille (65 000 €) euros par an.
- La redevance annuelle d'intéressement : Si le résultat d'exploitation arrêté au Compte Annuel de Résultat d'Exploitation certifié par le commissaire aux comptes du délégataire est supérieur au résultat d'exploitation prévisionnel figurant au CEP, le délégataire reverse une quote part de la différence au délégant au titre de la part R2 de la redevance annuelle.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

En raison de la nécessité de procéder, rapidement, à la création de la Commission de Délégation de Service Public afin de pouvoir procéder à son renouvellement, de l'échéance de l'actuelle Délégation de Service Public présentant un délai trop court pour réaliser la procédure de passation d'un contrat de Délégation de Service Public en bonne et dûe forme et de la nécessité d'assurer la continuité du service

contrat n°18*03*00 est reportée	de six (6) mois. Le terme du
	, e
nontant du marché public :	
□ Oui	
lc	
Lieu et date de signature	Signature
and one or the second s	
ger la personne qu'il représente.	
le financier.)	
ant du pouvoir adjudicateur)	
	nontant du marché public : Oui Lieu et date de signature ger la personne qu'il représente. le financier.)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public
☐ En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
A le
Signature du titulaire,
En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)
☐ En cas de notification par voie électronique :
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)
au de rabbora baaro.)